

## FORMATION « JEUNES OFFICIELS »

L'UGSEL a réalisé un livret de suivi de formation « Jeune Officiel » qui présente les différentes étapes de la formation. Ce livret est téléchargeable sur le site internet de l'UGSEL :

<http://ugsel.org/competitions/jeunes-officiels>



### RÔLE DU LIVRET DE FORMATION MISSIONS DU JEUNE OFFICIEL

Ce livret guidera l'élève engagé dans la formation. Aussi il témoigne de l'investissement de l'élève au sein de l'établissement, et plus particulièrement de l'Association Sportive.

À l'issue de sa formation, le Jeune Officiel pourra s'investir dans différents domaines lors de l'organisation de rencontres sportives ou culturelles dans le jugement ou l'arbitrage des compétitions.

#### DEVENIR JEUNE OFFICIEL, C'EST :

- | Connaître les règles de vie en société,
- | Prendre des responsabilités,
- | Développer son esprit d'initiative,
- | Faire l'apprentissage de la vie associative,
- | S'investir dans son établissement scolaire,
- | Respecter et faire respecter l'environnement,
- | Connaître les règles de la discipline choisie pour les faire appliquer,
- | Être sensible à l'esprit du jeu,
- | Être objectif et impartial,
- | Connaître les règlements sportifs.

Pour remplir son rôle, il est important que le Jeune Officiel formé soit en possession de l'ensemble des documents réglementaires et du matériel nécessaire.

Il devra mettre en œuvre ses connaissances de façon pratique et appliquer sa maîtrise des règles, les respecter et les faire respecter dans le meilleur esprit.

FAIRPLAY | CITOYENNETÉ

2

**1** – La formation commence dans l'établissement par l'investissement des jeunes dans leurs associations sportives.

**2** – L'enseignant EPS de l'établissement assure la formation de ses élèves aux différents rôles possibles : animateur, organisateur et jeune officiel.

**3** – Pour compléter sa formation, l'élève juge sur les différentes manifestations organisées dans son établissement et sur les compétitions de district ou de secteur. C'est l'enseignant EPS qui valide ces formations.

**4** – L'élève qui est passé par ces étapes peut ensuite juger à un niveau départemental encadré par les enseignants EPS spécialistes présents sous la responsabilité du président de la CSD concernée. C'est le responsable de CSD qui valide alors la formation.

**5** – À la suite de cette formation, le responsable de CSD dresse une liste départementale des officiels élèves formés qu'il adresse à son secrétariat départemental.

**6** – Les comités départementaux font suivre les listes au secrétariat territorial qui les centralise avant de les adresser pour validation au responsable territorial. Les élèves ainsi formés peuvent juger sur une compétition territoriale.

**7** – Quand le responsable territorial a validé les listes et à l'issue de la compétition territoriale sur laquelle l'élève a jugé, le secrétariat territorial adresse par courrier aux établissements concernés la licence « jeune officiel » de l'élève qui peut alors assurer ses fonctions au niveau national.

**8** – Dans le cas d'une formation territoriale mise en place avec les responsables de commissions, le président de la CSR concernée attribue les licences « jeunes officiels » directement aux élèves présents à cette session de formation.

**9** – Chaque élève apte à juger au niveau régional reçoit le tee-shirt « Jeune Officiel » disponible dans les comités départementaux.



Stages nationaux de formation « Jeune Officiel » :

- Basket / Hand / Volley / Futsal / Football : du 29 novembre au 2 décembre 2023 à Bourges (18)
- Rugby : du 29 novembre au 2 décembre 2023 à Marcoussis



# Sports collectifs



## Fiche d'évaluation du Jeune Officiel

(Fiche à adresser au Comité Départemental une fois complétée)

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom du Tuteur : \_\_\_\_\_

Lieu et date de la compétition : \_\_\_\_\_

Niveau de compétition (\*) : District - Départemental - Régional - National

Sport / Activité : \_\_\_\_\_

Observations sur :	Qualificatifs :	Appréciations			
		Match 1	Match 2	Match 3	Match 4
Connaissances du règlement (gestes, coup de sifflet)	1				
	2				
	3				
Placement (juger, ne pas gêner)	1				
	2				
	3				
Relations avec les joueurs et les officiels	1				
	2				
	3				

Evaluation : 1 - Très satisfaisant 2 - Satisfaisant 3 - Insuffisant

Validation	Oui	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	En cours d'acquisition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	non	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Après le match le tuteur met une croix dans chaque rubrique.

Match 1 opposant : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Match 2 opposant : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Match 3 opposant : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ Match 4 opposant : \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Catégorie (\*) : Benjamins / minimes / Cadets / Juniors Filles / Garçons

### OBSERVATIONS COMPLEMENTAIRES

Match 1	Match 2	Match 3	Match 4

(\*) *Barrer les mentions inutiles*

Signature du Responsable de compétition :

Signature du Tuteur :

Rôle	Sport et Lieu	Niveaux	
Ex : Arbitre	<u>Sport</u> : Handball  Lieu 1 : Guingamp Lieu 2 : Plouha Lieu 3 : _____ Lieu 4 : _____	District/secteur	Départemental
		<input checked="" type="checkbox"/> Date : <u>08/02/2012</u> Nom : <u>ETESSE</u> Signature : <u>1)</u>	<input checked="" type="checkbox"/> Date : <u>08/03/2012</u> Nom : <u>THOUELIN</u> Signature : <u>2)</u>
		Régional	National
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : <u>3)</u>	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : <u>4)</u>
	<u>Sport</u> :  Lieu 1 : _____ Lieu 2 : _____ Lieu 3 : _____ Lieu 4 : _____	District/secteur	Départemental
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
		Régional	National
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
	<u>Sport</u> :  Lieu 1 : _____ Lieu 2 : _____ Lieu 3 : _____ Lieu 4 : _____	District/secteur	Départemental
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
		Régional	National
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
	<u>Sport</u> :  Lieu 1 : _____ Lieu 2 : _____ Lieu 3 : _____ Lieu 4 : _____	District/secteur	Départemental
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____
		Régional	National
		<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____	<input type="checkbox"/> Date : _____ Nom : _____ Signature : _____

1) signature du Prof EPS  
 3) signature d'un membre de la CSR concernée

2) signature du responsable de la CSD concernée  
 4) signature du président de la CSR concernée

# JEUNES OFFICIELS

## RAPPEL des REGLEMENTS NATIONAUX

.../...

### ARTICLE 6 : LES JEUNES OFFICIELS

#### 6.1. DEFINITION DU JEUNE OFFICIEL

Est considéré comme Jeune Officiel, un élève scolarisé ou un jeune âgé de moins de 21 ans qui présente les qualifications requises (UGSEL ou fédéral).

Chaque équipe qualifiée pour une phase finale de championnat national **Benjamin-ne, Minime, Cadet et Cadette/Junior Fille**, (élite et promotionnel ou unique) et **les Juniors Garçons** (filière promotionnelle ou unique) et **Cadet-Junior Garçon Foot et Hand** (filière élite) doit présenter un jeune officiel.

En Foot Ball promotionnel, le jeune officiel doit être un arbitre central. De plus, l'équipe doit être en mesure de présenter un assistant (joueurs de l'équipe **ou enseignant ou accompagnateur qui ne coache pas** et différent de l'arbitre central)

Sa compétence devra être certifiée et validée au niveau UGSEL (territorial, ou national ou par un diplôme fédéral).

En **Junior Garçon** (filière élite) la présence d'un jeune officiel certifié à la suite d'un stage national UGSEL ou par un diplôme fédéral est possible.

Il appartiendra à l'AS, le comité ou le territoire de l'équipe qualifiée.

Le jeune officiel est à disposition de l'organisateur, il peut arbitrer, en fonction de ses compétences, des matchs de la filière élite ou promotionnel. Il doit être présent 20 minutes avant l'horaire du match pour lequel il est désigné.

#### 6.2. CAUTION JEUNE ARBITRE ET VERIFICATION DE LA QUALIFICATION

Excepté dans la catégorie Junior élite, une somme forfaitaire de 300€ devra être remise au délégué sportif avant le début du tournoi par toutes les équipes.

Le non-dépôt en début de tournoi national entraîne automatiquement match perdu pour l'équipe concernée, jusqu'à la mise en conformité au règlement

Cette somme sera utilisée pour moitié :

- À l'organisateur pour couvrir les frais des arbitres fédéraux (si besoin.)
- À l'UGSEL Nationale pour développer la formation et des actions en faveur des Jeunes Officiels.

Chaque équipe devra fournir avant la compétition, la qualification de son jeune officiel accompagnateur.

#### FUTSAL

Cette vérification de qualification est réalisée par un écrit et une mise en situation pratique lors du championnat national.

Elle se situe à 20 pts sur la grille de référence d'arbitrage et est délivrée par le responsable arbitrage ou le délégué sportif.

**Lire : « En cas de non-présentation d'un JO.**

### 6.3 PRISE EN CHARGE FINANCIERE

Référence à la fiche de répartition des frais jury (en ligne sur le site)

Un jeune officiel convoqué par l'UGSEL Nationale peut couvrir une équipe de son territoire, dans ce cas l'équipe prend en charge tous les frais.

### 6.4 CHAMPIONNAT ELITE

Dans cette filière, le jeune officiel se consacre uniquement à sa fonction d'arbitre.

### 6.5 CHAMPIONNAT PROMOTIONNEL OU UNIQUE

Pour toutes les catégories, le jeune officiel lorsqu'il officie est, autant que faire se peut, encadré par l'enseignant de l'équipe à laquelle il appartient. Cet enseignant peut en cas de nécessité demander un temps mort arbitre et intervenir lors des arrêts de jeu.

Un jeune officiel appartenant à l'établissement peut jouer. Si c'est un jeune officiel d'un autre établissement, il est intégré dans le nombre de joueurs maximum de l'équipe sans pouvoir jouer.

### 6.6 NIVEAU REQUIS

#### 6.6.1 Elite

	<b>VB</b>	<b>BB</b>	<b>HB</b>	<b>FS</b>	<b>FB</b>	<b>RU</b>
<b>Cadet</b> Cadette/Junior	JO +16	Région	Garçons : National U18G Filles : Région U18G ou U18F	U17 ligue (FB) Pas de diplôme spécifique jeune FFF	U19 Ligue ou 17 National	Stagiaire ou ACF (Arbitre en Cours de Formation)
<b>Minime</b>	Tout niveau fédéral+ jeune ayant suivi une formation scolaire territoriale					
<b>Tri-sports</b> <b>Benjamin</b>	Tout niveau fédéral + jeune ayant suivi une formation scolaire de quelque niveau que ce soit (départemental-régional ou national)					

Et s'ajoutent :

- Les jeunes officiels validés pour le niveau concerné lors d'un stage national,
- Les jeunes des sections sportives arbitrage de lycée ou collège dont leur formateur peut attester du niveau.

#### 6.6.2 Promotionnel ou unique

Le niveau requis est celui d'une formation UGSEL du comité, du territoire ou nationale

### 6.7 EN CAS D'ABSENCE D'ARBITRE LORS D'UN MATCH

L'absence d'un arbitre désigné ne peut en aucun cas motiver le report d'une rencontre de championnat UGSEL quel que soit le niveau auquel se dispute la compétition.

Si le ou les arbitres désignés sont absents à l'heure prévue ou après un délai raisonnable compatible avec les impératifs d'organisation :

- Il sera fait appel à tout arbitre officiel neutre présent,
- A défaut, il sera fait appel à tout arbitre officiel présent, le plus qualifié assurant l'arbitrage,
- A défaut, chaque équipe présentera une personne susceptible d'arbitrer.

Si la rencontre n'a pas lieu par défaut de présentation d'arbitre par les équipes, celles-ci perdront toutes les deux la rencontre.

La (ou les) personne(s) désignée(s) ne peut (peuvent) en même temps arbitrer et diriger une équipe.

## 6.8 VALIDATIONS DES JEUNES OFFICIELS (DIPLOME/ATTESTATION) ET OBLIGATIONS D'ARBITRAGE (PRESENCE ET QUALIFICATION)

A l'issue de chaque championnat, le responsable des JO délivrera une attestation post bac, reconnaissant les compétences minimums requises.

	<b>ELITE</b>	<b>PROMO</b>
	<b>Obligation</b>	<b>Obligation</b>
<b>JUNIOR G</b>	Non	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>CADETTE JUNIOR F</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>CADET JUNIOR G</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>CADET G</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>MINIME F</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>MINIME G</b>	Oui si Non caution de 300 € non restituée	Oui si Non caution de 300 € non restituée
<b>Tri Sports MINIME</b>		Oui si Non pas de participation
<b>Tri Sports BENJAMIN</b>		Oui si Non pas de participation

Pour les championnats unifiés (suppression ELITE/PROMO) se référer aux règlements spécifiques

- obtenir une note supérieure à 30 points lors de son évaluation par le responsable des arbitres désigné par l'UGSEL pour la compétition
- répondre aux critères de niveau précisés par l'activité

## 6.9 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Trois filières de convocation aux championnats nationaux sont possibles :

- convocation après le stage national
- convocation avec une équipe de son territoire
- convocation après avoir été sélectionné par le comité d'organisation

La validation est acquise après évaluation selon les critères définis par l'activité.

.../...

(cf règlements généraux des sports collectifs disponibles sur le site internet de l'Ugse nationale)

*ugselnationaleugselnationaleugselnationaleugselnationale*